

REGLEMENT INTERIEUR

Les membres du bureau sont habilités à faire respecter les dispositions du présent règlement.

Article 1 - ADHESION AU CLUB

Pour être membre adhérent au Club, chaque joueur doit régler une cotisation annuelle qui couvre l'ensemble de la saison sportive (du 1^{er} septembre au 31 août).

Article 2 - CLE D'ACCES AUX INSTALLATIONS

Une clé d'accès aux installations est remise à chaque adhérent contre dépôt de garantie. Elle devra être restituée à la fin de la saison sportive, (au 31 août) si l'adhérent ne renouvelle pas sa licence.

Cette clé est la propriété du Club. L'adhérent n'en est que le dépositaire. Le dépôt de garantie demandé a pour but de l'inciter à en prendre soin.

Cette clé est solidaire d'un badge sur lequel est apposée la photo d'identité de l'adhérent. Elle est **strictement personnelle**. Elle ne doit être utilisée que par son détenteur et exclusivement pour son usage personnel. Le prêt de cette clé à un tiers entraînera sa confiscation ainsi que la perte du dépôt de garantie.

ACCES AUX COURTS EXTERIEURS

La clé d'accès aux installations **ne permet pas** d'entrer directement sur les courts extérieurs.

Les **clés d'accès aux courts extérieurs** sont "prisonnières" dans un dispositif spécial placé à l'intérieur de la salle Jacques GUERIN. Pour libérer ces clés, suivre les instructions affichées dans la salle.

ACCES AU COURT COUVERT

La clé d'accès aux installations permet d'entrer directement sur le court couvert. **Pour l'allumage de la lumière**, suivre les instructions affichées sur le tableau électrique.

Si les joueurs estiment inutile d'allumer l'éclairage, ils devront néanmoins, afin de permettre les contrôles, placer leurs clés dans le dispositif qui retient prisonnière la clé de l'éclairage.

Article 3 - RESERVATION HORAIRE

Le temps d'occupation des courts par joueur et par jour n'est pas limité.

Cependant, **avant de pénétrer sur un court**, les joueurs devront réserver, via internet, sur le logiciel de la FFT. Ten'up

Article 4 - RESERVATION DES COURTS PAR LE BUREAU

Le bureau se réserve le droit de retenir tout ou partie des installations (école de Tennis, tournois, championnats, etc...). La réservation sera enregistrée sur le logiciel Ten'up

Article 5 - RESERVATION D'UN COURT

Les joueurs ont la possibilité de réserver (plusieurs jours à l'avance éventuellement) un court extérieur ou le court couvert.

Les réservations se font par internet via Ten'up (1h30 maximum)

Le logiciel gère les règles relatives aux réservations.

Article 6 - LOCATION HORAIRE

Les adhérents ont la possibilité d'inviter des joueurs extérieurs au Club en utilisant des clés spéciales pour la location horaire.

Contacts : Philippe CHANTELOUP : 06.08.67.51.79. Bruno MARY : 06.16.45.20.28

Cependant, le Club décline toute responsabilité en cas d'accident pouvant survenir à un joueur non licencié.

Aussi, ces invitations se feront sous l'entière responsabilité de l'adhérent (ou de ses parents s'il est mineur).

Article 7 - REGLES GENERALES

L'emploi de chaussures de Tennis est **obligatoire**.

Chacun est invité à respecter les installations dans leur ensemble. Les véhicules à moteur sont interdits dans l'enceinte des installations.